

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2275

11 octobre 2007

SOMMAIRE

A&A Developments Holding S.A.	109175	Graoulux S.à r.l.	109154
Aden Holding S.A.	109177	Hardwick Properties S.à r.l.	109176
Alur Constructions S.A.	109180	Harmony Investments Holding S.à r.l. ..	109155
Arcelor Luxembourg	109175	Harvey Nash	109174
Ataraxie Holding S.A.	109161	Holmes Place 2 S.à r.l.	109155
Athis	109188	Holt Holding S.A.	109168
Auchan International S.A.	109161	Inca Investments S.A.	109162
Austro Investment Holding GmbH	109196	Kredietcorp S.A.	109190
Axis S.A.	109191	Laboratoire des Spécialités du Dr. Ernst's S.A.	109183
B&A Consulting Ltd. Luxembourg Branch	109192	Laudamar S.A.	109179
BK Enterprises S.A.	109199	Limnos S.A.	109199
Boro Investments (Lux) S.à r.l.	109195	LogicaCMG General Holdings S.à r.l. ...	109184
Brimstone Holding S.A.	109195	Majuro Investments S.A.	109174
Britanny Investment	109191	Mansion Investments S.A.	109175
Broad Street Lux2 S. à r.l.	109188	Micro Matic S.A.	109168
Broad Street Lux S.à r.l.	109188	Motech S.à r.l.	109190
CCS Europe S.A.	109195	Mytilini S.A.	109179
CEREP Corvin One S.à r.l.	109198	Pavagest S.A.	109176
Cesil S.A.	109183	Pikata S.A.	109179
C&F Participations S.A.	109189	Ribbon SA	109187
Château Prado S.à r.l.	109190	SCG STE Maurice 4 S.à r.l.	109180
Circles Holding S.A.	109191	Sea Star Participation S.à r.l.	109200
Cofima I S.A.	109197	Sibelius S.A.	109197
Cofima S.A.	109197	Société Européenne Répartition Investis- sements S.A.	109189
Crown Property Invest S.A.	109193	Stris S.A.	109178
Dassia S.A.	109198	Sworn Investments S.A.	109193
Distrilux Limited	109198	Techno-Lux S.à r.l.	109200
Eko Chemicals S.A.	109177	Tosca S.A.	109194
Eterfinance S.A.	109154	Transmec International S.A.	109199
Eternit Investment S.A.	109162	Tulipian Invest S.A.	109198
Fence S.A.	109193	Twinley Investments S.A.	109174
Financière Eternit S.A.	109154	Ukemi Holding S.A.	109161
Financière Groupe Dewaay S.A.	109196	Velada Holding S.A.	109178
Fingames S.A.	109194	Venera Holding S.A.	109177
Freemind Holding S.A.	109200		

Financière Eternit S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1147 Luxembourg, 42, rue de l'Avenir.
R.C.S. Luxembourg B 32.491.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 20 juin 2007

(...)

«Les mandats d'administrateur de MM. Pierre Gustin, Frédéric Deslypere et Kenneth Sharp viennent à échéance à l'issue de la présente assemblée. L'assemblée décide de renouveler leurs mandats pour une durée de trois ans, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2010, statuant sur les comptes de l'exercice 2009.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2007.

Pour le Conseil d'Administration

F. Deslypere / K. Sharp

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007108992/534/20.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2007, réf. LSO-CI02778. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070124508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2007.

Eterfinance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1147 Luxembourg, 42, rue de l'Avenir.
R.C.S. Luxembourg B 32.490.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 20 juin 2007

(...)

«Le mandat d'administrateur de Monsieur P. Gustin vient à échéance à l'issue de la présente assemblée. L'assemblée décide de renouveler son mandat pour une durée de trois ans, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2010 statuant sur les comptes de l'exercice 2009.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 20 juin 2007.

Pour le Conseil d'Administration

F. Deslypere / K. Sharp

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007108993/534/20.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2007, réf. LSO-CI02782. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070124509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2007.

Graoulux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 108.954.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2007.

FFF MANAGEMENT & TRUST S.A.

Signature

Référence de publication: 2007108907/687/14.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2007, réf. LSO-CI01189. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070124014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2007.

Holmes Place 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 97.488.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique au 14 août 2007

- La démission de Madame Elke Dosch en tant que Gérante de la société est acceptée avec effet au 14 août 2007.
- Madame Saliha Boulhais, employée privée demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg est nommée Gérante en son remplacement pour une durée indéterminée.

Certifié sincère et conforme

Pour HOLMES PLACE 2 S. à r.l.

SERVICES GENERAUX DE GESTION

Agent Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2007108986/795/19.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2007, réf. LSO-CI03843. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070124395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2007.

Harmony Investments Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 131.427.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twenty-fourth of July,

Before the undersigned Maître Joëlle Baden, notary, residing in Luxembourg,

There appeared:

The company under the laws of Cyprus AMAROSE INVESTMENTS LTD., a company duly incorporated and existing under the laws of Cyprus, with the registration number HE 203450 and registered office in 41-49, Agiou Nicolaou Street, Nimeli Ourt, Block C, Egkomi, P.C 2408, Nicosia, Cyprus,

here represented by Mr Christopher Dortschy residing professionally at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Cyprus on July 19, 2007.

The said proxy, initialed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacities, has required the officiating notary to document the deed of incorporation of a société à responsabilité limitée which he deems to incorporate and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in future, a société à responsabilité limitée (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, as well as by these articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations which may be useful or necessary to the accomplishment of its purposes or which are related directly or indirectly to its purpose.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited duration.

Art. 4. The Company will be incorporated under the name of HARMONY INVESTMENTS HOLDING S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its shareholders. Within the same borough, the registered office may be transferred through resolution of the manager or the board of managers. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad through resolution of the manager or the board of managers.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by one hundred twenty-five (125) shares with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least. The existing shareholders shall have a preferential subscription right in proportion to the number of shares held by each of them in case of contribution in cash.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 11. The Company is managed by one or several managers, who do not need to be shareholders. They may be elected as category A and category B managers.

The managers are appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office. They may be dismissed freely at any time and without specific cause.

In case of several managers, the Company will be bound in all circumstances by the joint signature of any Category A manager and any Category B manager or by the signatures respectively the sole signature of the person(s) to whom such signatory power shall be delegated by the board of managers.

Art. 12. In case of several managers, the board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of managers, but in his absence, the shareholders or the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting by electronic mail (without electronic signature), except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by electronic mail or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by electronic mail (without electronic signature) or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent one or more of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by electronic mail or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

Art. 13. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.

Art. 14. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the company.

Art. 15. The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 16. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 17. Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 18. If the Company has only one shareholder, such sole shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 19. The Company's year commences on the first day of January of each year and ends on the last day of December of the same year.

Art. 20. Each year on the last day of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Five per cent (5%) of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders. The board of managers is authorised to distribute interim dividends in case the funds available for distribution are sufficient.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 22. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. The liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities.

The surplus, after payment of the liabilities, shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 23. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and payment

All of the one hundred twenty-five (125) shares are subscribed by AMAROSE INVESTMENTS LTD., aforementioned.

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitory provision

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on the last day of December 2007.

Expenses

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately two thousand two hundred (2,200.00) euro.

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, AMAROSE INVESTMENTS LTD., representing the entirety of the subscribed capital, passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 121, avenue de la Faiënerie, L-1511 Luxembourg.
2. The sole shareholder resolves to elect as managers of the company for an unlimited period:

- Mr Charles Meyer, chartered accountant, residing professionally at 121, avenue de la Faiënerie, L-1511 Luxembourg as Category A manager

- Mr Robert Phillippe Faber, chartered accountant, residing professionally at 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg as Category B manager

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above-appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French text, the English version prevails.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing party, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-quatre juillet,

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

La société de droit chypriote AMAROSE INVESTMENTS LTD., dûment constituée et existant conformément aux lois chypriotes, inscrite sous le numéro HE 203450, ayant son siège social à 41-49, Agiou Nicolaou Street, Nimeli Ourt, Block C, Egkomi, P.C 2408, Nicosia, Cyprus,

ici représentée par M. Christopher Dortschy demeurant professionnellement à 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Chypre, en date du 19 juillet 2007.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte, ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société est constituée sous le nom de HARMONY INVESTMENTS HOLDING S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. A l'intérieur de la commune, le siège social pourra être transféré par décision du gérant ou du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du Grand-Duché de Luxembourg ou dans tous autres pays par décision du gérant ou du conseil de gérance.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales, d'une valeur de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales à souscrire seront offertes par préférence aux associés existants, proportionnellement à la partie du capital qui représente leurs parts sociales en cas de contribution en numéraire.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

C. Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés. Ils pourront être nommés comme gérants de catégorie A et gérants de catégories B.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Ils sont librement révocables à tout moment et sans cause.

En cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B ou, le cas échéant, par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués.

Art. 12. En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées des associés.

Le conseil de gérance se réunira sur la convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées des associés et les réunions du conseil de gérance; en son absence, les associés ou le conseil de gérance pourront désigner à la majorité des personnes présentes un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de telles réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion par courrier électronique, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par courrier électronique, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par courrier électronique ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visio-conférence ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par courrier électronique, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 13. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants.

Art. 14. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 15. Les gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 16. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 17. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 18. Si la Société n'a qu'un seul associé, cet associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition des bénéfices

Art. 19. L'année sociale commence le premier jour du mois de janvier et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année.

Art. 20. Chaque année, au dernier jour du mois de décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 21. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le conseil de gérance est autorisé à distribuer des dividendes intérimaires si les fonds nécessaires à une telle distribution sont disponibles.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 22. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 23. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et libération

L'intégralité des cent (100) parts sociales est souscrite par AMAROSE INVESTMENTS LTD., préqualifiée.

Les parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées, de sorte que la somme de douze mille cinq cents (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le dernier jour du mois de décembre 2007.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ deux mille deux cents (2.200,-) euros.

Résolutions

Et aussitôt AMAROSE INVESTMENTS LTD., préqualifiée, représentant l'intégralité du capital social prend les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi à 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.
2. L'associé unique décide d'élire les personnes suivantes en tant que gérants de la société pour une durée illimitée:
 - Monsieur Charles Meyer, né le 19 avril 1969 à Luxembourg, demeurant professionnellement à 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, comme gérant de catégorie A de la société,
 - Monsieur Robert Philippe Faber, né le 15 mai 1964 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, comme gérant de catégorie B de la société,

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Schneider, J. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2007, LAC/2007/20137. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 27 août 2007.

J. Baden.

Référence de publication: 2007108941/7241/305.

(070124134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2007.

Auchan International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 5, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 73.616.

La société AUCHAN LUXEMBOURG S.A., société anonyme luxembourgeoise avec siège social 5, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des sociétés sous le numéro Luxembourg B 73.616 nommée administrateur en date du 26 mai 2006 pour un mandat d'une durée de 1 an a désigné Monsieur François Remy comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat soit jusqu'à l'assemblée générale statutaire de 2008.

Luxembourg, le 27 avril 2007.

Certifié sincère et conforme
AUCHAN INTERNATIONAL S.A.
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007108983/795/19.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2007, réf. LSO-CI03844. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070124387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2007.

Ataraxie Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 78.217.

La société MADAS S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 107.316 nommée administrateur en date du 26 mai 2006, a désigné Monsieur Christian François, né le 1^{er} avril 1975 à Rocourt (Belgique), employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat jusqu'à l'an 2012.

Luxembourg, le 23 mai 2007.

F.-M. Lanners / MADAS S.à r.l.
Director / Director
- / C. François
- / Permanent representative

Référence de publication: 2007108984/795/18.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2007, réf. LSO-CI03365. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070124388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2007.

Ukemi Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 20.279.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 20 juillet 2007

1. les démissions des sociétés FINDI SARL, société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, LOUV SARL, société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et MADAS SARL, société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg de leurs mandats d'Administrateur, avec effet à la présente Assemblée, sont acceptées;

2. la démission de la société FIN-CONTROLE S.A. de son mandat de Commissaire aux Comptes, avec effet à la présente Assemblée, est acceptée;

3. aucune candidature n'étant présentée pour les postes vacants, il n'est pas pourvu pour le moment au remplacement des Administrateurs ni du Commissaire aux Comptes, démissionnaires.

Fait à Luxembourg, le 20 juillet 2007.

Certifié sincère et conforme

Pour UKEMI HOLDING S.A.

LOUV SARL

Actionnaire

Signatures

Référence de publication: 2007108985/795/25.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2007, réf. LSO-CI03388. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070124390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2007.

Eternit Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1147 Luxembourg, 42, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 32.619.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 20 juin 2007

(...)

«Les mandats d'administrateur de MM. Pierre Gustin, Frédéric Deslypere et Kenneth Sharp viennent à échéance à l'issue de la présente assemblée. L'assemblée décide de renouveler leurs mandats pour une durée de trois ans, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2010, statuant sur les comptes de l'exercice 2009. Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 20 juin 2007.

Pour le Conseil d'Administration

F. Deslypere / K. Sharp

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007108991/534/20.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2007, réf. LSO-CI02781. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070124506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2007.

Inca Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 131.423.

—
STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt-six juillet.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société COMER GROUP INTERNATIONAL LIMITED, enregistrée à Tortola (Iles Vierges Britanniques) sous le numéro 610662, établie et ayant son siège social à Tortola (Iles Vierges Britanniques), Road Town, P.O. Box 348, Palm Grove House,

ici représentée par Madame Gabriele Schneider, directrice de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont,

en vertu d'une procuration sous seing privée, signée à Guernsey (Iles Anglo-Normandes), le 18 juillet 2007.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de INCA INVESTMENTS S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura, cependant, aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. La société pourra aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle pourra créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la société pourra acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement.

Elle pourra également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits qui en découlent ou qui les complètent.

D'une façon générale, la société pourra faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,00) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00) chacune.

Les actions de la société pourront être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent être nominatifs ou au porteur au gré de l'actionnaire.

La société pourra procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Titre III. Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Art. 7. Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président. En cas d'empêchement, il est remplacé par l'administrateur le plus âgé. Le premier président sera nommé par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui se tiendra après la constitution de la société.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou en cas d'empêchement de celui-ci, de l'administrateur le plus âgé, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Les décisions du conseil d'administration peuvent aussi être prises par lettre circulaire si elles sont approuvées par écrit et signées personnellement par chacun des administrateurs, les signatures des différents administrateurs pouvant être apposées sur plusieurs exemplaires de la décision écrite du conseil d'administration.

Tout administrateur pourra en outre participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. En outre, il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs.

Art. 10. Le conseil d'administration pourra déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués. Le(s) premier(s) administrateur(s)-délégué(s) pourra (pourront) être nommé(s) par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui se tiendra après la constitution de la société.

Il pourra aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis en ou en dehors de son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Titre V. Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la ville de Luxembourg à l'endroit indiqué dans les convocations, le troisième mardi du mois de juin à 17.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de la même année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements forment le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Souscription et paiement

Les trois cent dix (310) actions sont toutes souscrites comme suit:

La société COMER GROUP INTERNATIONAL LIMITED, préqualifiée, trois cent dix actions	310
Total: trois cent dix actions	310

Toutes les actions sont libérées à 100% en espèces de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,00) est dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Dispositions transitoires

La première année sociale commence le jour de la constitution de la société et finira le 31 décembre 2007.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2008.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à deux mille deux cents (2.200,00) euros.

Assemblée générale extraordinaire

La comparante préqualifiée, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqué, a pris à les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2. Sont nommés administrateurs:

- Monsieur Luke Comer, directeur de sociétés, né à Gaillimh / Galway (Irlande), le 30 novembre 1957, demeurant à MC-98000 Monaco, 24, rue Garibaldi;

- Madame Gabriele Schneider, directrice de société, née le 31 octobre 1966 à Birkenfeld / Nahe (Allemagne), avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont;

- Monsieur Pierre Schmit, directeur de société, né le 16 février 1964 à Luxembourg, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société anonyme INTERNATIONAL CORPORATE ACTIVITIES en abrégé INTERCORP S.A., R.C.S. Luxembourg B 10 548, ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

4. Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés prendra immédiatement fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'an 2012.

5. Le siège social de la société est établi à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle le français et l'allemand, déclare par la présente, qu'à la demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en français suivi d'une traduction allemande; à la demande du même mandataire et en cas de divergence entre les textes français et allemand, le texte français prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg à la date pré-mentionnée.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Folgt die deutsche Übersetzung des französischen Textes:

Im Jahre zweitausendsieben, am sechszwanzigsten Juli.

Vor der Unterzeichneten Maître Joëlle Baden, Notar mit Amtssitz in Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

Die Gesellschaft COMER GROUP INTERNATIONAL LIMITED, eingetragen im Handelsregister in Tortola (Britische Jungferninseln) unter Nummer 610662, mit Sitz in Tortola (Britische Jungferninseln), Road Town, P.O. Box 348, Palm Grove House,

hier vertreten durch Frau Gabriele Schneider, Firmendirektorin, mit beruflicher Anschrift in L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont,

handelt gemäß einer privatschriftlichen Vollmacht gegeben in Guernsey (Britische Kanalinseln), am 18. Juli 2007.

Besagte Vollmacht bleibt, nach ne varietur Unterzeichnung durch den Bevollmächtigten und dem unterzeichnenden Notar gegenwärtiger Urkunde beigegeben, um mit derselben eingetragen zu werden.

Die rechtmäßig vertretene Komparentin ersucht den Notar, die Satzung einer Aktiengesellschaft, die hiermit gegründet wird, wie folgt zu beurkunden:

Titel I. Name, Sitz, Zweck, Dauer

Art. 1. Die Gesellschaft ist eine Aktiengesellschaft nach Luxemburger Recht und führt den Namen INCA INVESTMENTS S.A.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg.

Er darf durch Verwaltungsratsbeschluss an jeden anderen Ort innerhalb der Gemeinde Luxemburg verlegt werden.

Sollten außergewöhnliche Ereignisse politischer oder wirtschaftlicher Natur eintreten oder bevorstehen, welche die normale Geschäftsabwicklung am Gesellschaftssitz oder den reibungslosen Verkehr zwischen diesem Sitz und dem Ausland zu beeinträchtigen drohen, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend bis zur endgültigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins Ausland verlegt werden. Diese einstweilige Maßnahme betrifft jedoch in keiner Weise die Nationalität der Gesellschaft, die unabhängig von dieser einstweiligen Verlegung des Gesellschaftssitzes, luxemburgisch bleibt.

Die Bekanntmachung von einer derartigen Verlegung hat durch die Organe zu erfolgen, welche unter den gegebenen Umständen hierzu am besten befähigt sind.

Art. 3. Die Gesellschaft wird auf unbeschränkte Dauer gegründet.

Art. 4. Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb, die Verwaltung, die Verwertung und die Veräußerung von sowohl in Luxemburg als auch im Ausland gelegenen Immobilien.

Zweck der Gesellschaft ist außerdem der Erwerb, die Verwaltung, die Verwertung und die Veräußerung von Beteiligungen in irgendwelcher Form an anderen in- und ausländischen Gesellschaften. Sie kann auch Anleihen aufnehmen und den Gesellschaften, an denen sie direkt oder indirekt beteiligt ist, oder die Mitglieder derselben Gruppe sind, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschuss oder Sicherheit gewähren.

Sie kann Zweigniederlassungen in Luxemburg und im Ausland eröffnen.

Des weiteren kann die Gesellschaft alle sonstigen Arten von Wertpapieren erwerben, sei es durch Zeichnung, Kauf, Tausch oder sonst wie, und dieselben durch Verkauf, Tausch oder sonst wie veräußern.

Darüber hinaus kann die Gesellschaft Patente und Lizenzen, sowie davon abgeleitete oder dieselben ergänzende Rechte erwerben, verwerten und veräußern.

Generell kann die Gesellschaft alle kaufmännische, gewerbliche und finanzielle Geschäfte beweglicher und unbeweglicher Natur tätigen, die obengenannte Zwecke fördern oder ergänzen.

Titel II. Kapital, Aktien

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt einunddreißigtausend Euro (EUR 31.000,00), eingeteilt in dreihundertzehn (310) Aktien mit einem Nominalwert von je einhundert Euro (EUR 100,00).

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre.

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre.

Die Gesellschaft darf im Rahmen der gesetzlichen Bestimmungen ihre eigenen Aktien erwerben.

Das Gesellschaftskapital darf den gesetzlichen Bedingungen entsprechend erhöht oder reduziert werden.

Titel III. Verwaltung

Art. 6. Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen und welche für eine Amtszeit von höchstens sechs Jahren durch die Generalversammlung der Aktionäre bestellt werden. Die Generalversammlung darf sie jeder Zeit abberufen.

Sie bestimmt die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder, ihre Amtszeit und ihre Vergütung.

Art. 7. Der Verwaltungsrat wird unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden ernennen. Bei Verhinderung wird er durch das älteste Verwaltungsratsmitglied ersetzt. Der erste Vorsitzende wird von der außerordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, welche nach der Gründung der Gesellschaft stattfindet, ernannt.

Auf Antrag des Vorsitzenden oder des ältesten Verwaltungsratsmitgliedes, wenn der Vorsitzende verhindert ist, kommt der Verwaltungsrat so oft zusammen, wie es das Interesse der Gesellschaft erfordert. Er muss zusammenkommen, jedesmal wenn zwei Verwaltungsratsmitglieder dies verlangen.

Verwaltungsratsbeschlüsse können auch per Zirkularschreiben getroffen werden wenn alle Verwaltungsratsmitgliedern ihnen schriftlich zustimmen und persönlich unterschreiben. Die Unterschriften der verschiedenen Verwaltungsratsmitglieder können auf mehreren Exemplaren des schriftlichen Verwaltungsratsbeschlusses getätigt werden.

Jedes Verwaltungsratsmitglied kann ebenfalls an jeder Verwaltungsratssitzung per Telefon- oder Videokonferenz oder ähnliche Kommunikationsmittel teilnehmen, welche den Teilnehmern erlauben, sich gegenseitig zu hören.

Art. 8. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, alle Verwaltungs- und Veräußerungshandlungen im Rahmen des Gesellschaftszweckes vorzunehmen. Alles was nicht ausdrücklich durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Generalversammlung der Aktionäre vorbehalten ist, fällt in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt, unter den gesetzlichen Bedingungen Vorschüsse auf Dividenden auszuzahlen.

Art. 9. Die Gesellschaft wird in jeden Umständen durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern verpflichtet.

Art. 10. Der Verwaltungsrat darf seine Befugnisse zur Führung der täglichen Geschäftsführung einem oder mehreren Verwaltungsratsmitgliedern, welche delegierte Verwaltungsratsmitglieder genannt werden, übertragen. Die ersten delegierten Verwaltungsratsmitglieder können von der außerordentlichen Generalversammlung der Aktionäre nach Gründung der Gesellschaft ernannt werden.

Der Verwaltungsrat darf ebenfalls die Führung der Gesellschaft oder einer Einzelabteilung einem oder mehreren Direktoren übertragen und Spezialvollmachten für bestimmte Angelegenheiten einem oder mehreren Bevollmächtigten erteilen; dieselben brauchen nicht Aktionäre zu sein.

Art. 11. Streitfälle, an denen die Gesellschaft als Kläger oder Beklagter beteiligt ist, werden im Namen der Gesellschaft vom Verwaltungsrat abgewickelt, welcher durch seinen Vorsitzenden oder durch das speziell für diesen Zweck bestimmte Verwaltungsratsmitglied vertreten wird.

Titel IV. Aufsicht

Art. 12. Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, welche die Generalversammlung der Aktionäre ernennt. Die Generalversammlung bestimmt außerdem ihre Zahl und ihre Vergütung sowie ihre Amtszeit, welche sechs Jahre nicht überschreiten darf.

Titel V. Generalversammlung

Art. 13. Die jährliche Generalversammlung findet statt an dem in der Einberufung angegebenen Ort, am dritten Dienstag im Juni um 17.00 Uhr.

Sofern dieser Tag ein Feiertag ist, findet die Generalversammlung am ersten darauffolgenden Werktag statt.

Titel VI. Geschäftsjahr, Gewinnverteilung

Art. 14. Das Geschäftsjahr läuft jeweils vom 1. Januar bis zum 31. Dezember desselben Jahres.

Art. 15. Der positive Saldo der Gewinn- und Verlustrechnung nach Abzug der allgemeinen Unkosten und der Abschreibungen bildet den Reingewinn der Gesellschaft. Jedes Jahr werden fünf Prozent (5%) des Reingewinns vorweggenommen und der gesetzlichen Rücklage zugeführt. Diese Vorwegnahmen und Zuführungen sind nicht mehr zwingend vorgeschrieben, wenn die Rücklage zehn Prozent (10%) des Kapitals erreicht hat, müssen jedoch wieder einsetzen bis zu

seiner vollständigen Wiederherstellung, wenn der Rücklagefonds zu einem gegebenen Zeitpunkt aus welchem Grund auch immer in Anspruch genommen worden ist.

Der Saldo steht zur freien Verfügung der Generalversammlung.

Titel VII. Auflösung, Liquidation

Art. 16. Die Gesellschaft kann durch einen Generalversammlungsbeschluss der Aktionäre aufgelöst werden.

Ein oder mehrere Liquidatoren, natürliche oder juristische Personen, ernannt von der Generalversammlung der Aktionäre, welche ihre Befugnisse und Vergütungen bestimmt, führen die Liquidation durch.

Titel VIII. Allgemeine Bestimmungen

Art. 17. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, sowie auf dessen späteren Änderungen.

Zeichnung

Die dreihundertzehn (310) Aktien werden wie folgt gezeichnet:

Die Gesellschaft COMER GROUP INTERNATIONAL LIMITED, vorbenannt, dreihundertzehn Aktien	310
Total: dreihundertzehn Aktien	310

Alle vorgenannten Aktien werden zu 100% in Bar eingezahlt, so dass ab sofort der Gesellschaft ein Betrag von einunddreißigtausend Euro (EUR 31.000,00) zur Verfügung steht, was dem amtierenden Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt mit der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2007.

Die erste jährliche Generalversammlung findet in 2008 statt.

Bescheinigung

Der unterzeichnete Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 26 des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Schätzung der Gründungskosten

Die Gründer schätzen die Kosten, Gebühren, Honorare und Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Gründung erwachsen, auf ungefähr zweitausendzweihundert (2.200,00) Euro.

Ausserordentliche Generalversammlung

Sodann hat die eingangs erwähnte Partei, die das gesamte Aktienkapital vertritt, folgende Beschlüsse gefasst:

1.- Die Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrates wird auf drei, und die der Kommissare auf einen festgesetzt.

2.- Zu Verwaltungsratsmitgliedern werden ernannt:

- Herr Luke Comer, Firmendirektor, geboren in Gaillimh / Galway (Irland), am 30. November 1957, wohnhaft in MC-98000 Monaco, 24, rue Garibaldi;

- Frau Gabriele Schneider, Firmendirektorin, geboren am 31. Oktober 1966 in Birkenfeld / Nahe (Deutschland), mit professioneller Anschrift in L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont;

- Herr Pierre Schmit, Firmendirektor, geboren am 16. Februar 1964 in Luxemburg, mit professioneller Anschrift in L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

3.- Zum Kommissar wird ernannt:

Die Aktiengesellschaft INTERNATIONAL CORPORATE ACTIVITIES in Kurzform INTERCORP S.A., R.C.S. Luxemburg B 10 548, mit Sitz in L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

4.- Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars enden sofort nach der jährlichen Generalversammlung von 2012.

5.- Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Der unterzeichnende Notar, der die französische und die deutsche Sprache versteht, erklärt hiermit, dass, auf Wunsch des Bevollmächtigten, die vorliegende Urkunde in französischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache. Gemäß dem Wunsch desselben Bevollmächtigten und im Falle von Abweichungen zwischen dem französischen und dem deutschen Text, ist die französische Fassung maßgebend.

Worüber Urkunde Aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Verlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten, hat derselbe mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: G. Schneider, J. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2007. LAC/2007/20149. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2007.

J. Baden.

Référence de publication: 2007108948/7241/296.

(070124129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2007.

Micro Matic S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 18, rue de Drinklange.

R.C.S. Luxembourg B 94.992.

—
Extrait des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire du 1^{er} août 2007

Madame Sandra Felten, employée privée, demeurant 103A, Hinderhausen, B-4784 St Vith a été nommé administrateur de la société en remplacement de Monsieur Luc Sarlette, administrateur démissionnaire.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire devant approuver les comptes au 30 avril 2008.

Luxembourg, le 22 août 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007108995/534/16.

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2007, réf. LSO-CI01488. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070124514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2007.

Holt Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 71.888.

—
In the year two thousand and seven, on the seventeenth day of July.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Is held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of HOLT HOLDING S.A., a Luxembourg société anonyme, having its registered office at 35A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register with the number B 71.888 (the Company).

The Company was incorporated on 30 September 1999 pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg), which deed has been published on 7 December 1999 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N^o 933. The articles of association have been amended for the last time on 16 March 2007 pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg), published on 6 July 2007 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N^o 1382.

The Meeting is chaired by Gwenn Vanweddingen, lawyer, residing in Luxembourg (the Chairman).

The Chairman appoints Robert Steinmetzer, lawyer, residing in Luxembourg, as secretary of the Meeting (the Secretary).

The Meeting elects Jean-François Bouchoms, lawyer, residing in Luxembourg as scrutineer of the Meeting (the Scrutineer).

The Chairman, the Secretary and the Scrutineer are collectively referred to hereafter as the Bureau.

The shareholders of the Company represented at the Meeting and the number of shares they hold are indicated on an attendance list which will remain attached to the present minutes after having been signed by the representatives of the shareholders and the members of the Bureau.

The proxies from the shareholders represented at the Meeting, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall also remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman requests the notary to record that:

I. it appears from the attendance list that twenty-seven thousand (27,000) shares of the Company with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) per share, representing the entire subscribed share capital of the Company amounting to two million seven hundred thousand euro (EUR 2,700,000.-) are present or duly represented at the Meeting, which is thus regularly constituted and can validly deliberate on all the items on the agenda;

II. that the agenda of the Meeting is as follows:

1. Waiver of the convening notices.

2. Creation of two new classes of voting shares of the Company to be designated as preferred shares and ordinary shares, without any change to the amount of the share capital, and allocation of the preferred shares and ordinary shares.

3. Acknowledgment of the expiry of the grant of authority made to the board of directors to issue shares under article 5 of the articles of association of the Company (the Articles);

4. Amendment of article 5 and 6 of the Articles to reflect to the resolutions taken and the acknowledgements made in items 2. and 3. above.

5. Amendment of article 16 and title VI of the Articles.

6. Insertion of a new article 17 in the Articles and renumbering of the subsequent articles.

7. Amendment of article 18 of the Articles (after renumbering).

8. Amendment of the share register of the Company and authorisation to any director of the Company and any lawyer or employee of ALLEN & OVERY LUXEMBOURG to proceed on behalf of the Company to the registration of the new classes of shares in the share register of the Company.

9. Miscellaneous.

III. that after deliberation the Meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the shareholders of the Company represented at the Meeting consider themselves as duly convened and declare having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting acknowledges that the present share capital of the Company is set at two million seven hundred thousand euro (EUR 2,700,000.-) consisting of (i) thirteen thousand five hundred (13,500) shares held by Ms Katrin Thorvaldsdottir and (ii) thirteen thousand five hundred (13,500) shares held by Mr Skúli Thorvaldsson, with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each.

The Meeting resolves to divide the twenty-seven thousand (27,000) shares of the Company in equal proportion into two new classes of shares, having a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each.

As a result, the share capital of the Company shall remain set at two million seven hundred thousand euro (EUR 2,700,000.-) consisting of (i) thirteen thousand five hundred (13,500) ordinary shares and (ii) thirteen thousand five hundred (13,500) preferred shares, with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each.

The Meeting resolves that, and each shareholder of the Company accepts that, (i) the thirteen thousand five hundred (13,500) shares held by Ms Katrin Thorvaldsdottir shall be converted into thirteen thousand five hundred (13,500) ordinary shares and (ii) the thirteen thousand five hundred (13,500) shares held by Mr Skúli Thorvaldsson will be converted into thirteen thousand five hundred (13,500) preferred shares.

The Meeting resolves subsequently to amend article 5 of the Articles and to insert in article 6 of the Articles the right pertaining to ordinary shares and preferred shares as set forth in the third resolution.

Third resolution

The Meeting acknowledges that the authorization granted to the board of directors of the Company to increase the share capital of the Company within the limits of the authorized share capital, as set out in article 5 paragraph 2 through paragraph 4 of the Articles, is no longer effective. The Meeting further acknowledges that this authorization shall not be renewed and that a new authorization to issue shares of the Company shall not be granted to the board of directors.

The Meeting resolves to amend the article 5 and article 6 of the Articles in order to reflect the changes adopted under the second resolution above and this third resolution, so that it shall henceforth read as follows:

« **Art. 5.** The subscribed capital is set at two million seven hundred thousand euro (EUR 2,700,000.-) consisting of twenty-seven thousand (27'000) shares divided into thirteen thousand five hundred (13,500) ordinary shares with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each and thirteen thousand five hundred (13'500) preferred shares with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each.

The subscribed capital of the corporation may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation. The corporation may, to the extent and under terms permitted by law, redeem its own shares.»

« **Art. 6.** Subject to article 17 of these Articles of Incorporation, each holder of ordinary shares is entitled to the profits of the corporation in direct proportion to the number of ordinary shares held by him/her.

Subject to article 17 and article 18 of these Articles of Incorporation, each holder of preferred shares is entitled to the amount of the Special Reserve in direct proportion to the number of preferred shares held by him/her.

The shares of the corporation may be in registered form or in bearer form at the option of the shareholders subject to the restrictions foreseen by law.

A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article thirty-nine of the law of August tenth,

nineteen hundred and fifteen on commercial companies, as amended. Ownership of registered shares will be established by inscription in the said register. Certificates of these inscriptions will be taken from a counterfoil register and signed by two directors. The corporation may issue certificates representing bearer shares. These certificates will be signed by two directors.

The corporation will recognise only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to name a unique proxy to present the share in relation to the corporation. The corporation has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the corporation.»

Fourth resolution

The Meeting resolves to amend article 16 and title VI of the Articles which will henceforth have the following wording:

«VI. Accounting year - Balance - Distribution of profits

Art. 16.

16.1 From the annual net profits of the corporation, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the corporation as stated in article 5 hereof.

16.2 Subject to article 17 of these Articles of Incorporation, the general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

16.3 In case the general meeting of shareholders decide to allocate the profits to the payment of a dividend, such profit will have to be allocated in accordance with article 17 of these Articles of Incorporation.

16.4 Interim dividends may be distributed subject to complying with the provisions of article 17 of these Articles of Incorporation and by observing the terms and conditions foreseen by law.

16.5 The general meeting of the shareholders may create a special reserve to which distributions of dividends, interim dividends, proceeds from share capital reduction and all other distributions of profits or repayments of share capital pertaining to the preferred shares shall be allocated (the Special Reserve). The holder(s) of preferred shares are entitled to the distribution of the Special Reserve only upon the liquidation of the corporation, in accordance with the provisions of article 18 of these Articles of Incorporation.»

Fifth resolution

The Meeting resolves to insert a new article 17 in the Articles so as to include a mechanism of distribution of dividends in the Articles and as a result of such insertion renumber the subsequent articles of the Articles. The new article 17 of the Articles shall henceforth read as follows:

« **Art. 17.** Subject to article 16 of these Articles of Incorporation, the distribution of dividends (including interim dividends) shall be made as follows:

a) a percentage representing the proportion of ordinary shares to the total number of shares issued by the corporation shall be applied to the overall distributable amount and distributed to the holder(s) of ordinary shares.

b) a percentage representing the proportion of preferred shares to the total number of shares issued by the corporation shall be applied to the overall distributable amount and allocated to the Special Reserve.»

Sixth resolution

The Meeting resolves to amend the article 18 of the Articles (formerly article 17 of the Articles) which will henceforth have the following wording:

« **Art. 18.** In the event of dissolution of the corporation, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

In the event of any voluntary or involuntary liquidation, bankruptcy, dissolution or winding up of the affairs of the corporation and after payment of all debts and liabilities of the corporation or deposit of any funds to that effect, the following sums shall be paid in the following order and priority:

a) the Special Reserve shall be paid in solely to the holder(s) of preferred shares in proportion to the preferred shares which they hold; and

b) the surplus, if any, will be paid in proportion to the holder(s) of the preferred shares and ordinary shares.»

Seventh resolution

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorizes any director of the Company and any lawyer or employee of ALLEN & OVERY LUXEMBOURG to proceed on behalf of the Company to the registration of the new classes of shares in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith.

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately EUR 1,000.-

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and that at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the appearing parties, they signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte ci-dessus:

L'an deux mille sept, le dix-septième jour du mois de juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (au Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de HOLT HOLDING S.A. une société anonyme luxembourgeoise ayant son siège social au 35A, avenue J.F. Kennedy, à L-1855 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 71.888 (la Société).

La Société a été constituée le 30 septembre 1999 en vertu d'un acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), qui a été publié le 7 décembre 1999 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N ° 933. Les statuts de la Société ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois le 16 mars 2007 en vertu d'un acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), publié le 6 juillet 2007 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N ° 1382.

L'Assemblée est présidée par Gwenn Vanweddigen, juriste, résidant professionnellement au Luxembourg (le Président).

Le Président nommé Robert Steinmetzer, avocat, résidant professionnellement au Luxembourg, en tant que secrétaire de l'Assemblée (le Secrétaire).

L'Assemblée élit Jean-François Bouchoms, avocat, résidant professionnellement au Luxembourg en tant que scrutateur de l'Assemblée (le Scrutateur).

Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur sont collectivement désignés par le Bureau.

Les actionnaires de la Société représentés à l'Assemblée et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont consignés dans une liste de présence qui restera annexée aux présentes après avoir été signée par les mandataires des actionnaires et par les membres du Bureau.

Les procurations des actionnaires représentés à l'Assemblée, après avoir été signées ne varient par le mandataire ainsi que par le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le Bureau ayant ainsi été constitué, le Président requiert le notaire d'acter ce qui suit:

I. qu'il apparaît selon une liste de présence que vingt-sept mille (27.000) actions de la Société, ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social souscrit de la Société s'élevant à deux millions sept cent mille euros (EUR 2.700.000,-) sont présentes ou représentées à l'Assemblée, qui est par conséquent considérée comme valablement constituée et apte à délibérer des points de l'ordre du jour suivants;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation.
2. Création de deux nouvelles classes d'actions avec droit de vote de la Société, désignées sous les termes d'actions préférentielles et d'actions ordinaires, sans modification du montant du capital social, et attribution des actions préférentielles et ordinaires.
3. Approbation de l'expiration de l'autorisation accordée au conseil d'administration d'émettre des actions, conformément à l'article 5 des statuts de la Société (les Statuts);
4. Modification des articles 5 et 6 des Statuts afin d'y refléter les résolutions et les approbations mentionnées aux points 2. et 3. ci-dessus.
5. Modification de l'article 16 et du titre VI des Statuts.
6. Insertion d'un nouvel article 17 dans les Statuts et nouvelle numérotation des articles suivants.
7. Modification de l'article 18 des Statuts (après nouvelle numérotation).
8. Modification du registre d'actionnaires de la Société et autorisation à tout administrateur de la Société et à tout avocat ou employé de ALLEN & OVERY LUXEMBOURG de précéder pour le compte de la Société à l'enregistrement des nouvelles classes d'actions dans le registre d'actionnaires de la Société.
9. Divers.

III. qu'après délibérations, l'Assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

La totalité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les actionnaires de la Société représentés à l'Assemblée se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué par avance.

Seconde résolution

L'Assemblée reconnaît que le capital social actuel de la Société est établi à deux millions sept cent mille euros (EUR 2.700.000,-) consistant en (i) treize mille cinq cents (13.500) actions détenues par Mme Katrin Thorvaldsdottir et (ii) treize mille cinq cents (13.500) actions détenues par M. Skúli Thorvaldsson, ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

L'Assemblée décide de diviser les vingt-sept mille (27.000) actions de la Société proportionnellement en deux nouvelles classes d'actions ayant une valeur nominale de cent (EUR 100,-) chacune.

En conséquence, le capital social de la Société restera fixé à deux millions sept cent mille euros (EUR 2.700.000,-) consistant en (i) treize mille cinq cents (13.500) actions ordinaires et (ii) treize mille cinq cents (13.500) actions préférentielles, ayant une valeur nominale de cent euro (EUR 100,-) chacune.

L'Assemblée décide et chaque actionnaire de la Société accepte que (i) les treize mille cinq cents (13.500) actions détenues par Mme Katrin Thorvaldsdottir seront converties en treize mille cinq cents (13.500) actions ordinaires et que (ii) les treize mille cinq cents (13.500) actions détenues par M. Skúli Thorvaldsson seront converties en treize mille cinq cents (13.500) actions préférentielles.

L'Assemblée décide par conséquent de modifier l'article 5 des Statuts et d'insérer dans l'article 6 des Statuts le droit attaché aux actions ordinaires et aux actions préférentielles tel que stipulé dans la troisième résolution ci-dessous.

Troisième résolution

L'Assemblée reconnaît que l'autorisation accordée au conseil d'administration de la Société d'augmenter le capital social de la Société dans les limites du capital social autorisé, tel que stipulé dans l'article 5 paragraphe 2 jusqu'au paragraphe 4 des statuts n'est plus applicable. L'Assemblée reconnaît en outre que cette autorisation ne sera pas renouvelée et qu'une nouvelle autorisation d'émettre des actions de la Société ne sera pas accordée au conseil d'administration.

L'Assemblée décide de modifier l'article 5 et l'article 6 des Statuts afin d'y refléter les modifications apportées dans la seconde résolution ci-dessus et dans la troisième résolution, de sorte qu'il sera désormais libellé comme suit:

« **Art. 5.** Le capital social souscrit est établi à deux millions sept cent mille euros (EUR 2.700.000,-) consistant en vingt-sept mille (27.000) actions divisées en treize mille cinq cents (13.500) actions ordinaires ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune et treize mille cinq cents (13.500) actions préférentielles ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le capital social souscrit de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution des actionnaires, adoptée comme en matière de modification des Statuts. La Société pourra, dans la limite autorisée par la loi, racheter ses propres actions.»

« **Art. 6.** Sous réserve de l'article 17 des présents Statuts, chaque détenteur d'actions ordinaires a droit aux bénéfices de la Société en proportion directe du nombre d'actions ordinaires qu'il détient.

Sous réserve des articles 17 et 18 des présents Statuts, chaque détenteur d'actions préférentielles a droit à un montant de la Réserve Spéciale proportionnel au nombre d'actions préférentielles qu'il détient.

Les actions de la société sont nominatives ou au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article trente-neuf de la loi modifiée du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs. La société pourra émettre des certificats représentatifs d'actions au porteur. Ces certificats seront signés par deux administrateurs.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la société. La société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.»

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 16 et le titre VI des Statuts, qui auront désormais la teneur suivante:

«VI. Exercice social - Bilan

Art. 16.

16.1 Sur le bénéfice annuel net de la société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts.

16.2 Sous réserve de l'article 17 des présents Statuts, l'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

16.3 dans l'éventualité où l'assemblée générale des actionnaires déciderait d'attribuer des bénéfices au paiement de dividendes, ledit bénéfice devra être attribué conformément à l'article 17 des présents Statuts.

16.4 Des dividendes intérimaires pourront être versés sous réserve de l'article 17 des présents Statuts et conformément aux dispositions prévues par la loi.

16.5 L'Assemblée générale des actionnaires peut créer une réserve spéciale à laquelle seront attribuées les répartitions de dividendes, dividendes intérimaires, les fonds provenant de réductions de capital, et tous autres types de répartitions des bénéfices ou de repayements du capital social liés aux actions préférentielles (la Réserve Spéciale). Les détenteurs d'actions préférentielles ont droit à une répartition de la Réserve Spéciale uniquement à la liquidation de la société, conformément aux dispositions de l'article 18 des présents Statuts.»

Cinquième résolution

L'Assemblée décide d'insérer un nouvel article 17 aux Statuts, afin d'y inclure un mécanisme de répartition des dividendes. En conséquence de ladite insertion, les statuts seront renumérotés. Le nouvel article 17 des Statuts aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 17.** Sous réserve de l'article 16 des présents Statuts, la répartition des dividendes (y inclus les dividendes intérimaires) s'effectuera comme suit:

a) un pourcentage représentant une fraction d'actions ordinaires sur le nombre total d'actions émises par la société sera appliqué au montant de répartition total et sera distribué aux détenteurs d'actions ordinaires.

b) un pourcentage représentant une fraction d'actions préférentielles sur le nombre total d'actions émises par la société sera appliqué au montant de répartition total et sera attribué à la Réserve Spéciale.»

Sixième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 18 des Statuts (ancien article 17 des Statuts) de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 18.** En cas de dissolution de la société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

En cas de liquidation volontaire ou involontaire, faillite ou dissolution de la société et après paiement de toutes les dettes et du passif de la société ou après dépôt de tous fonds à cet effet, les montants suivants seront payés dans l'ordre de priorité suivant:

a) la Réserve Spéciale sera versée aux détenteurs d'actions préférentielles proportionnellement aux actions préférentielles qu'ils détiennent; et

b) le surplus, le cas échéant, sera versé aux détenteurs d'actions préférentielles et ordinaires selon le principe de proportionnalité.»

Septième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre d'actionnaires de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus et accorde pouvoir et autorisation à tout administrateur de la Société et à tout avocat ou employé de ALLEN & OVERY LUXEMBOURG afin de procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement des nouvelles classes d'actions dans le registre d'actionnaires de la Société, et de procéder à toutes les formalités y afférentes.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à EUR 1.000,-

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite aux parties comparantes, ils ont signé ensemble avec le notaire l'original du présent acte.

Signé: G. Vanweddigen, R. Steinmetzer, J.-F. Bouchoms, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2007. Relation: LAC/2007/20007. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007108963/242/308.

(070124214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2007.

Twinley Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 104.573.

—
Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 31 août 2007

Première résolution

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Philippe Vanderhoven de son poste d'administrateur de la société avec effet rétroactif au 30 juin 2007.

Deuxième résolution

L'Assemblée nomme Monsieur José Correia résidant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, au poste d'administrateur de la société avec effet rétroactif au 30 juin 2007.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2010.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007108999/587/20.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2007, réf. LSO-CI03970. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070124252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2007.

Majuro Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 98.401.

—
Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 23 août 2007

Première résolution

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Philippe Vanderhoven de son poste d'administrateur de la société avec effet rétroactif au 30 juin 2007.

Deuxième résolution

L'Assemblée nomme Madame Marjoleine Van Oort résidant professionnellement au 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg, au poste d'administrateur de la société avec effet rétroactif au 30 juin 2007.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2009.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007109000/587/20.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2007, réf. LSO-CI03962. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070124254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2007.

Harvey Nash, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 71.662.

—
Il résulte d'une Assemblée Générale Ordinaire datée du 23 juin 2006 que la démission de Monsieur David Higgins de son poste d'administrateur de la société HARVEY NASH I.T. CONSULTING S.A. est acceptée avec effet immédiat.

Pour extrait

Pour la société

Signatures

Référence de publication: 2007109006/587/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2007, réf. LSO-CG10496. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070124277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2007.

A&A Developments Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 110.331.

Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 23 août 2007

Première résolution

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Philippe Vanderhoven de son poste d'administrateur de la société avec effet rétroactif au 30 juin 2007.

Deuxième résolution

L'Assemblée nomme Madame Violène Rosati résidant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, au poste d'administrateur de la société avec effet rétroactif au 30 juin 2007.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2011.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007109002/587/20.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2007, réf. LSO-CI03953. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070124260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2007.

Mansion Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 104.563.

Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 23 août 2007

Première résolution

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Philippe Vanderhoven de son poste d'administrateur de la société avec effet rétroactif au 30 juin 2007.

Deuxième résolution

L'Assemblée nomme Madame Violène Rosati résidant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, au poste d'administrateur de la société avec effet rétroactif au 30 juin 2007.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2010.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007109003/587/20.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2007, réf. LSO-CI03950. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070124263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2007.

Arcelor Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 6.990.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 29 juin 2007

Cooptation d'un administrateur

Le Conseil d'administration prend acte de la démission comme administrateur de M. Paul Junck, ayant son adresse professionnelle au 19, avenue de la Liberté, L- 2930 Luxembourg.

M. Wurth propose au Conseil d'administration de coopter Mme Evie Roos, Vice President Human Resources & Communication, Long Europe comme administrateur en remplacement de M. Paul Junck.

Le Conseil d'administration, à l'unanimité moins une abstention, coopte Mme Evie Roos comme administrateur, en remplacement de M. Paul Junck dont elle achèvera le mandat qui viendra à expiration lors de l'Assemblée générale annuelle à tenir en 2012. L'adresse professionnelle de Mme Roos est au 19, avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg.

Cette cooptation est sujette à ratification par la prochaine assemblée générale.

Le 27 août 2007.

Pour extrait conforme

M. Wurth

Président du Conseil d'administration

Référence de publication: 2007109007/571/23.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2007, réf. LSO-CI03299. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070124378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2007.

Hardwick Properties S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 10.000,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 70.163.

Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 27 décembre 2006

En date du 27 décembre 2006, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter les démissions de:

Monsieur A Richard Moore Jr.

Monsieur Ryan Cregeen

en tant que gérants de la société avec effet au 1^{er} janvier 2007.

- de nommer:

Monsieur Michel E. Raffoul, né le 9 novembre 1951 à Accra, Ghana, ayant comme adresse professionnelle, 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg;

Madame Catherine Koch, née le 12 février 1965 à Sarreguemines, France, ayant comme adresse professionnelle, 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg;

en tant que nouveaux gérants avec effet au 1^{er} janvier 2007 et jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2007.

HARDWICK PROPERTIES S.A R.L.

C. Koch / M. E. Raffoul

Manager / Manager

Référence de publication: 2007108972/250/27.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2007, réf. LSO-CI03652. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070124205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2007.

Pavagest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 104.821.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 30 juillet 2007 que les mandats des administrateurs sortants Mme Nicoleta Mantovani, Présidente, demeurant au 62, Corso Canalchiaro, I-41100 Modena, M. Andréa Melera, administrateur-délégué, et M. Giovanni Bernaschina, tous deux avec adresse professionnelle au 12, Via Pioda, CH-6901 Lugano, ainsi que celui du commissaire aux comptes M. Marco Ries, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, ont été reconduits pour une nouvelle période de trois ans; leurs mandats viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2010.

Pour extrait conforme

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2007108997/521/18.

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2007, réf. LSO-CH07252. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070124234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2007.

Aden Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 82.758.

—
Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 22 août 2007

Première résolution

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Philippe Vanderhoven de son poste d'administrateur de la société avec effet rétroactif au 30 juin 2007.

Deuxième résolution

L'Assemblée nomme Monsieur José Correia résidant professionnellement au 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg, au poste d'administrateur de la société avec effet rétroactif au 30 juin 2007.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2010.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007108998/587/20.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2007, réf. LSO-CI03975. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070124249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2007.

Venera Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 109.855.

—
Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 23 août 2007

Première résolution

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Philippe Vanderhoven de son poste d'administrateur de la société avec effet rétroactif au 30 juin 2007.

Deuxième résolution

L'Assemblée nomme Madame Marjoleine Van Oort résidant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, au poste d'administrateur de la société avec effet rétroactif au 30 juin 2007.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2011.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007109001/587/20.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2007, réf. LSO-CI03957. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070124257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2007.

Eko Chemicals S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 83.213.

—
Extraits des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 22 août 2007

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale décide de renouveler les mandats d'administrateurs de Monsieur Fabio Mazzoni et de Monsieur Joseph Mayor, tous deux résidant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, avec effet immédiat.

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat de Commissaire aux Comptes de WOOD, APPLETON, OLIVER EXPERTS-COMPTABLES S.à r.l, ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, avec effet immédiat.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2010.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale accepte la démission de Monsieur Benoît Georis de son poste d'administrateur de la Société et nomme Violène Rosati, résidant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, en remplacement avec effet immédiat.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2010.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Référence de publication: 2007109010/587/24.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2007, réf. LSO-CI03072. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070124428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2007.

Velada Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 75.145.

—
Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 20 août 2007

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale décide de renouveler les mandats d'administrateurs de Messieurs Fabio Mazzoni et Joseph Mayor ainsi que le mandat du Commissaire aux Comptes de WOOD, APPLETON, OLIVER, EXPERTS-COMPTABLES S. à r. l. avec effet immédiat.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2013.

Cinquième résolution

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Benoît Georis de son poste d'administrateur de la société avec effet immédiat.

Sixième résolution

L'Assemblée nomme Mademoiselle Violène Rosati, résidant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, au poste d'administrateur de la société avec effet immédiat.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Référence de publication: 2007109009/587/25.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2007, réf. LSO-CI03066. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070124426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2007.

Stris S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 73.045.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 27 juin 2007

Le mandat d'administrateur de Monsieur André Elvinger n'a pas été renouvelé.

Sont nommés administrateurs, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2007:

- Monsieur Alain Steichen, docteur en droit, demeurant professionnellement au 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg;
- Monsieur Larry Pillard, directeur de sociétés, demeurant au 25, chemin des Cerisiers, CH-1009 Pully;
- Monsieur Pit Reckinger, avocat, demeurant professionnellement au 2, place Winston Churchill, L-2014 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007108996/534/19.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2007, réf. LSO-CI03985. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070124555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2007.

Pikata S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 36.263.

—
Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale tenue en date du 23 août 2007

Première résolution

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Philippe Vanderhoven de son poste d'administrateur de la société avec effet rétroactif au 30 juin 2007.

Deuxième résolution

L'Assemblée nomme Monsieur José Correia, résidant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, au poste d'administrateur de la société avec effet rétroactif au 30 juin 2007.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2010.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007109004/587/20.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2007, réf. LSO-CI03944. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070124266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2007.

Laudamar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 101.354.

—
Société constituée le 11 juin 2004 par M^e Henri Hellinckx, acte publié au Mémorial C n° 844 du 17 août 2004.

Les statuts furent modifiés par M^e Schaeffer le 20 juin 2007.

EXTRAIT

Il résulte d'une Assemblée Générale du 12 avril 2007 que:

Le mandat de chacun des trois administrateurs Messieurs Jean Wagener, Marc Chatel et KEYLEX SERVICES (U.K.) Ltd, ainsi que le mandat du Commissaire aux comptes, la société MAZARS, sont reconduits pour une nouvelle période de une année, soit jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2007.

Pour extrait

M. Chatel

Le Mandataire

Référence de publication: 2007109008/279/19.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2007, réf. LSO-CI03185. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070124381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2007.

Mytilini S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 63.182.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2007.

MYTILINI S.A.

A. De Bernardi / M.-F. Ries-Bonani

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007108940/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2007, réf. LSO-CI03214. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070124045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2007.

Alur Constructions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 121.052.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale des actionnaires ordinaire réunie extraordinairement tenue le 9 août 2007 que:

1. Le siège social de la société a été transféré du 134, rue Adolphe Fischer, L-1521 Luxembourg au 31, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

Mademoiselle Katia Roti est révoquée et remplacée dans ses fonctions d'administrateur par Monsieur Jonathan Beggiato, employé privé, demeurant professionnellement à L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix. Son mandat expire à l'assemblée générale statutaire en 2010.

2. Monsieur Pascal Bonnet a été révoqué et remplacé dans ses fonctions de Commissaire aux comptes par la société de droit luxembourgeois dénommée LE COMITIUM INTERNATIONAL SA, avec siège social à L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix, enregistrée au Registre de Commerce de et à Luxembourg sous le numéro B83.527. Son mandat expire à l'AG statutaire de l'année 2010.

Le 9 août 2007.

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

Référence de publication: 2007109020/1091/23.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2007, réf. LSO-CH06617. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070124525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2007.

SCG STE Maurice 4 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 91.006.

In the year two thousand and seven, on the twenty-fifth day of January.

Before Maître Henri Hellinckx, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of SCG STE Maurice 4 S.à r.l., a «société à responsabilité limitée», having its registered office in L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, incorporated by deed enacted on the December 23, 2002, inscribed in Luxembourg Trade Register section B number 91.006, published in Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 250 of March 7, 2003 and whose Articles of Incorporation have been amended by deed enacted on February 25, 2003, published in Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 368 of April 4, 2003, by deed enacted on June 11, 2003, published in Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 877 of August 27, 2003, and by deed enacted on December 9, 2005, published in Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 985 of May 19, 2006.

The meeting is presided by SCG STE MAURICE 3 S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered at the Luxembourg trade register at section B under number 90.851, here represented by Mr Patrick Van Hees, jurist with professional address in L-7525 Mersch, 21, rue de Colmar-Berg, by virtue of a proxy under private seal.

The proxy holder requests the notary to act that:

The 1,100 (eleven hundred) shares, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- Amendment of the article 8 of the bylaws.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolution:

First resolution

Further to the total reimbursement of the LE DUFY Convertible Bonds and of the JOLIETTE PARKING Convertible Bonds and the partial reimbursement of the JOLIETTE BATIMENTS Convertible Bonds the meeting resolved to amend and restate the article 8 (eight) of the Articles of Incorporation to read as follows:

« **Art. 8. Capital.**

A) Subscribed capital: The Company's capital is set at EUR 27,500.- (twenty-seven thousand five hundred euros), represented by 1,100 (eleven hundred) shares of EUR 25.- (twenty-five euros) each.

B) Special authorised conversion capital: The Management committee is furthermore authorized to increase from time to time the subscribed share capital within the limits of the conversion authorised share capital subject to the specific limits and conditions set out as follows:

1) JOLIETTE BATIMENTS Convertible Bonds Authorized Capital:

(1) The subscribed share capital may only be increased on the Management Committee's initiative by an amount of not more than € 146,250.- (one hundred forty-six thousand and two hundred fifty euros) in strict accordance with the terms and conditions set out by the «Terms and conditions of the JOLIETTE BATIMENTS Convertible Bonds» and the present shareholder's decisions, by creating and issuing such number of ordinary shares of EUR 25.- (twenty-five euros) each as set out by the «Terms and conditions of the JOLIETTE BATIMENTS Convertible Bonds», and being understood that:

(2) the authorisation will expire on the date fixed in the «Terms and conditions of the JOLIETTE BATIMENTS Convertible Bonds»;

(3) the Management committee is authorised to issue the new ordinary shares only in favour of the sole member, SCG STE MAURICE 3 S.à r.l., Luxembourg.

(4) the Management committee is specially authorised to issue the new shares in one or more steps and the subscription is reserved to bondholders on conversion of bonds made pursuant to the «Terms and conditions of the JOLIETTE BATIMENTS Convertible Bonds».

2) Common provisions:

The Management committee is authorised to do all things necessary to amend the article of the share capital in order to record the change of share capital following an increase.

The Management committee is empowered to take or authorise the actions required for the execution and publication of such amendments in accordance with the law.

The Management committee may delegate to any duly authorized director or officer of the Company, or to any other duly authorised person, the duties of accepting conversions.

Upon each increase of the share capital of the Company by the management within the limits of the authorized unit capital, article 8 of the articles of incorporation shall be amended accordingly, and the Management committee will appoint a proxy to appear before notary in order to state the capital increase, the issue of new shares and the amendment to the articles of incorporation.»

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille sept, le vingt-cinq janvier.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée SCG STE MAURICE 4 S.à r.l., ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B, numéro 91.006, constituée suivant acte reçu le 23 décembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 250 du 7 mars 2003, et dont les statuts ont été modifiés par acte reçu le 25 février 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 368 du 4 avril 2003, par acte reçu le 11 juin 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 877 du 27 août 2003, et par acte reçu le 9 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 985 du 19 mai 2006.

L'assemblée est composée de l'associée unique, SCG STE MAURICE 3 S.à r.l., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à

Luxembourg, section B, numéro 90.851, représenté par M. Patrick Van Hees, juriste avec adresse professionnelle au 21, rue de Colmar-Berg, L-7525 Mersch, en vertu d'une procuration sous seing privé qui restera annexée, paraphée ne varietur.

Le mandataire prie le notaire d'acter que:

Les 1.100 (mille cent) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1- Modification de l'article 8 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Résolution

Suite au remboursement intégral des Obligations Convertibles LE DUFY et des Obligations Convertibles PARKING JOLIETTE et suite au remboursement partiel des Obligations Convertibles BÂTIMENTS JOLIETTE, l'assemblée a décidé de modifier l'article 8 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 8. Capital.**

A) Capital souscrit: Le capital social est fixé à EUR 27.500,- (vingt-sept mille cinq cents euros), représenté par 1.100 (mille cent) parts sociales de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

B) Capital autorisé spécial de conversion: Le Conseil de Gérance devra augmenter le capital souscrit dans les limites du capital autorisé de conversion sous les conditions et limites spécifiques définies ci-dessous:

1) Capital Autorisé Relatifs aux Obligations Convertibles BÂTIMENTS JOLIETTE:

1 ° Le capital souscrit ne peut être augmenté par le Conseil de Gérance qu'à concurrence d'un montant ne pouvant excéder € 146.250,- (cent quarante-six mille deux cent cinquante euros), et ce dans la stricte observance des termes et conditions stipulés dans les «Termes et Conditions des Obligations Convertibles BÂTIMENTS JOLIETTE» et les présentes décisions des associés, par la création et l'émission d'autant de parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25,-) chacune qu'il est établi dans les «Termes et Conditions des Obligations Convertibles BÂTIMENTS JOLIETTE», et étant entendu que:

2 ° L'autorisation expire à la date fixée dans les «Termes et Conditions des Obligations Convertibles BÂTIMENTS JOLIETTE»;

3 ° Le Conseil de Gérance n'est autorisé à émettre de nouvelles parts sociales qu'à la société luxembourgeoise SCG STE MAURICE 3 S.à r.l.;

4 ° Le Conseil de Gérance pourra émettre les nouvelles parts sociales en une ou plusieurs étapes de temps en temps et la souscription est réservée exclusivement aux obligataires lors de la conversion des obligations conformément aux «Termes et Conditions des Obligations Convertibles BÂTIMENTS JOLIETTE».

2) Dispositions communes:

Le Conseil de Gérance est autorisé à effectuer toutes les démarches nécessaires pour la modification de l'article concernant le capital social pour enregistrer le changement du capital social suite à une augmentation effectuée.

Le Conseil de Gérance a le pouvoir de prendre ou d'autoriser les actes requis pour l'exécution et la publication de telles modifications en conformité avec la loi.

Le Conseil de Gérance peut déléguer à tout gérant ou agent de la Société dûment autorisés ou à toute autre personne dûment autorisée le devoir d'accepter les conversions.

Chaque fois que le conseil de gérance aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, l'article 8 sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue et le Conseil désignera un mandataire aux fins de comparaître devant notaire pour faire constater l'augmentation de capital, l'émission de nouvelles parts sociales et les modifications aux statuts.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: P. Van Hees, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2007, vol. 31cs, fol. 75, case 8. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 9 mars 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007108965/242/139.

(070124224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2007.

Cesil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4830 Rodange, 4, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 87.224.

—
Extrait de l'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement le 1^{er} août 2007

Au cours de l'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement le 1^{er} août 2007, les actionnaires ont:

- accepté la démission de Monsieur Daniel Luconi de sa fonction d'administrateur et de son poste d'administrateur-délégué à compter de ce jour
- accepté la démission de la société GEEVESTON VENTURES CORP. de sa fonction d'administrateur à compter de ce jour
- accepté la démission de la société EXCELIANCE S.A. de sa fonction de commissaire aux comptes à compter de ce jour
- décidé de nommer administrateur Monsieur Frédéric Kycia, mécanicien né le 13 mars 1988 à Metz et demeurant à F-57190 Florange, 9, rue du Limousin en remplacement de Monsieur Daniel Luconi. Son mandat expirera à l'assemblée statutaire de 2013.
- décidé de nommer administrateur Mademoiselle Jocelyne Alaguero née le 23 juillet 1971, éducatrice sportive, demeurant à F-54790 Mancieulles, 365, rue del Argonne. Son mandat expirera à l'assemblée statutaire de 2013.
- décidé de nommer commissaire aux comptes la société Le COMITIUM INTERNATIONAL SA, RC 83.527, avec siège au 31, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, en remplacement de la société EXCELIANCE S.A. Son mandat expirera à l'assemblée statutaire de 2013.

Le conseil d'administration du même jour a décidé de nommer Monsieur Fernand Mangiullo, peintre en bâtiment, demeurant à 57190 Florange, 112, grand rue, administrateur-délégué en remplacement de Daniel Luconi.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Mangiullo

L'administrateur-délégué

Référence de publication: 2007109021/1091/30.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2007, réf. LSO-CH06621. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070124526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2007.

Laboratoire des Spécialités du Dr. Ernst's S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8320 Capellen, Zoning Hirebusch.

R.C.S. Luxembourg B 6.011.

—
Par décision du Conseil d'Administration en date du 29 août 2007:

L'administrateur-délégué, Monsieur Raymond Paul Digneffe, agissant seul, peut valablement, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale de l'année 2011, représenter la société vis-à-vis de tiers, en justice et dans tous les actes d'administration et de disposition, y compris ceux pour lesquels le concours d'un officier ministériel serait requis.

Luxembourg, le 30 août 2007.

Pour avis sincère et conforme

Pour LABORATOIRE DES SPECIALITES DU DR. ERNST'S S.A.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007109019/1261/18.

Enregistré à Luxembourg, le 30 août 2007, réf. LSO-CH09390. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070124524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2007.

LogicaCMG General Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 122.142.

In the year two thousand six, on the twenty-fifth of October.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch.

There appeared:

LogicaCMG (SOFTWARE) LTD., an entity incorporated and organized under the laws of the United Kingdom, with registered office at Stephenson House, 75 Hampstead Road, London NW1 2PL, United Kingdom, registered with the Registrar of Companies for England and Wales under number 3294736, here represented by Mr Patrick Van Hees, employee, with professional address at 21, rue de Colmar-Berg, L-7525 Mersch, by virtue of a proxy given on October 25, 2006.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxy holder of the party appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxy holder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company («société à responsabilité limitée») established in Luxembourg under the name of LogicaCMG GENERAL HOLDINGS S.à r.l. (hereinafter referred to as the «Company»), with registered office at 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, in process of registration with the Luxembourg Trade and Companies register, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, dated October 12, 2006, not yet published in the Mémorial.

II. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) represented by five hundred (500) shares of twenty-five Euro (€ 25.-) each.

III. The shareholder resolved to increase the share capital of the Company by an amount of one hundred thirty-seven million five hundred thousand Euro (€ 137,500,000.-) to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) represented by five hundred (500) shares of twenty-five Euro (€ 25.-) each, to one hundred thirty-seven million five hundred twelve thousand five hundred Euro (€ 137,512,500.-) represented by five million five hundred thousand five hundred (5,500,500) shares of twenty-five Euro (€ 25.-) each.

IV. The shareholder resolved to issue five million five hundred thousand (5,500,000) new shares of twenty-five Euro (€ 25.-) each, having the same rights and privileges as the existing shares.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon, LogicaCMG (SOFTWARE) LTD., prenamed, through its proxy holder, declared to subscribe to the five million five hundred thousand (5,500,000) new shares and to make payment in full for each such new share thus subscribed by contribution in kind (hereinafter referred to as the «Contribution») consisting of one portion of all its assets and liabilities (entire property), the remainder of the assets and liabilities of LogicaCMG (SOFTWARE) LTD. being transferred simultaneously to another Luxembourg private limited liability company named LogicaCMG HOLDINGS S.à r.l, with registered office at 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg.

The portion of the assets and liabilities contributed to the Company comprises amongst other in:

- A receivable of € 375,000,000.- (three hundred and seventy five million Euro) towards LogicaCMG HOLDINGS OY, being the Finnish Holding company of the LOGICA group estimated at GBP 255,102,041.- (two hundred fifty-five million one hundred two thousand forty-one Pounds Sterling);

- A receivable of SEK 7,000,000,000.- (seven billion Swedish Krona) towards LogicaCMG HOLDINGS AB, being the Swedish Holding company of the LOGICA group estimated at GBP 512,070,227.- (five hundred twelve million seventy thousand two hundred twenty-seven Pounds Sterling);

- Cash at bank in the amount of GBP 30,000.- (thirty thousand Pounds Sterling);

- The shares of LogicaCMG HOLDINGS AB, prenamed, in the amount of GBP 138,980,528.- (one hundred thirty-eight million nine hundred eighty thousand five hundred twenty-eight Pounds Sterling);

- 500 (five hundred) shares of the Company with a par value of twenty-five Euros (€ 25.-) each;

- An intercompany payable in the amount of GBP 7,315.- (seven thousand three hundred fifteen Pounds Sterling).

The Contribution, which is hereby transferred to and accepted by the Company, is valued at € 1,332,090,457.- (one billion three hundred thirty-two million ninety thousand four hundred fifty-seven Euro corresponding to € 12,500.- plus the Euro counter value of GBP 906,175,481.- (nine hundred and six million one hundred seventy-five thousand four hundred eighty-one Pounds Sterling) as per the exchange rate of 1 GBP for 1.47 €.

LogicaCMG (SOFTWARE) LTD., through its proxy holder, declared that there subsists no impediments to the free transferability of the Contribution to the Company without any restriction or limitation and that valid instructions have

been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution to the Company.

Proof of the ownership by LogicaCMG (SOFTWARE) LTD. of the Contribution has been given to the undersigned notary by a declaration of LogicaCMG (SOFTWARE) LTD., prenamed, attesting that it is the full owner of the Contribution and a balance sheet of LogicaCMG (SOFTWARE) LTD. dated as of October 25, 2006 certified «true and correct» by the directors of LogicaCMG (SOFTWARE) LTD.

These documents will remain here attached.

Variable rate capital tax exemption request

Considering that it concerns contributions in kind of all assets and liabilities of an English resident company (LogicaCMG (SOFTWARE) LTD.) performed simultaneously to two Luxembourg resident companies (the Company and LogicaCMG HOLDINGS S.à r.l.), the Company expressly requests the capital contribution duty exemption on basis of Article 4.1. of the Luxembourg law of December 29, 1971, as amended by the law of December 3, 1986, which provides for tax exemption.

V. The sole shareholder resolved to allocate the excess contribution of thirteen million seven hundred fifty thousand Euro (€ 13,750,000.-) to the legal reserve account of the Company.

VI. The sole shareholder resolved to allocate the excess contribution of € 1,180,840,457.- (one billion one hundred eighty million eight hundred forty thousand four hundred fifty-seven Euro) to the share premium account of the Company.

VII. The sole shareholder resolved to decrease the share capital of the Company by an amount of twelve thousand five hundred Euros (€ 12,500.-) by cancellation of five hundred (500) shares of the Company of twenty-five Euros (€ 25.-) each, contributed to the Company, in order to avoid that the Company holds its own shares.

VIII. The sole shareholder resolved to restate the first paragraph of article 6 of the articles of incorporation of the Company, which shall henceforth read as follows:

Art. 6. (first paragraph). Subscribed capital. The share capital is set at € 137,500,000.- (one hundred thirty-seven million five hundred thousand Euro), represented by 5,500,000 (five million five hundred thousand) shares with a par value of twenty-five Euro (€ 25.-) each, all of which are fully paid up.

IX. The sole shareholder resolved to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowered and authorized any manager of the Company to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith (including for the avoidance of any doubts the filing and publication of documents with relevant Luxembourg authorities).

X. The sole shareholder resolved to relocate the registered office of the Company to 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-duchy of Luxembourg, with effect as from November 1st, 2006.

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the presently stated increase of capital are estimated at seven thousand euros.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Mersch, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-cinq octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

LogicaCMG (SOFTWARE) LTD., une société soumise au droit du Royaume Uni, ayant son siège social à Stephenson House, 75 Hampstead Road, Londres NW1 2PL, Royaume-Uni, inscrite au Registre du Commerce d'Angleterre et du Pays de Galles sous le numéro 3294736, représentée par M. Patrick Van Hees, juriste, avec adresse professionnelle au 21, rue de Colmar-Berg, L-7525 Mersch, en vertu d'une procuration donnée le 25 octobre 2006.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associée unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de LogicaCMG GENERAL HOLDINGS S.à r.l. (ci après la «Société»), ayant son siège social au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, en cours d'enregistrement auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, constituée

suivant acte reçu par Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, en date du 12 octobre 2006, non encore publié au Mémorial.

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (€ 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (€ 25,-) chacune.

III. L'associé unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cent trente-sept millions cinq cent mille Euros (€ 137.500.000,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (€ 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (€ 25,-) chacune, à cent trente-sept millions cinq cent douze mille cinq cent Euros (€ 137.512.500,-) représenté par cinq millions cinq cent mille cinq cents (5,500,500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (€ 25,-) chacune.

IV. L'associé unique a décidé d'émettre cinq millions cinq cent mille (5,500,000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (€ 25,-) chacune, ces parts sociales ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Intervention - Souscription - Libération

Est alors intervenue LogicaCMG (SOFTWARE) LTD, prédésignée, qui, par son mandataire dûment mandaté, a déclaré souscrire aux cinq millions cinq cent mille (5,500,000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (€ 25,-) chacune et libérer intégralement chacune de ces parts sociales, par apport (l'«Apport») en nature d'une partie de l'intégralité de ses actifs et passifs (universalité de patrimoine), le reste des actifs et passifs de LogicaCMG (SOFTWARE) LTD étant transféré simultanément à une autre société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois LogicaCMG HOLDINGS S.à r.l, ayant son siège social au 1, rue des Glacis, L- 1628 Luxembourg.

La partie de l'intégralité des actifs et passifs apportés à la Société comprend entre autres:

- Une créance d'un montant de € 375.000.000,- (trois cent soixante- quinze millions d'Euros) envers la société LogicaCMG HOLDINGS OY, une société finlandaise du groupe LOGICA estimée à GBP 255.102.041,- (deux cent cinquante-cinq millions cent deux mille quarante et une Livres Sterling);

- Une créance d'un montant de SEK 7.000.000.000,- (sept milliards de Couronnes suédoises) envers la société LogicaCMG HOLDINGS AB, une société suédoise du groupe LOGICA estimée à GBP 512.070.227,- (cinq cent douze millions soixante dix-mille deux cents vingt-sept Livres Sterling);

- Des liquidités à hauteur de GBP 30.000,- (trente mille Livres Sterling);

- Les actions de LogicaCMG HOLDINGS AB, prénommée, estimées à un montant de GBP 138.980.528,- (cent trente-huit millions neuf cent quatre-vingt mille cinq cent vingt-huit Livres Sterling);

- Cinq cents (500) parts sociales de la Société d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (€ 25,-) chacune;

- Une dette intragroupe d'un montant de GBP 7.315,- (sept mille trois cent quinze Livres Sterling).

L'Apport qui est par cet acte transféré et accepté par la Société, est évalué à € 1.332.090.457,- (un milliard trois cent trente-deux millions quatre-vingt-dix mille quatre cent cinquante-sept Euros), correspondant au montant de € 12.500,- (douze mille cinq cent Euros) plus la contre valeur en Euro du montant de GBP 906.175.481,- (neuf cent six millions cent soixante-quinze mille quatre cent quatre-vingt et un Livres Sterling), d'après le taux de change d'1,- GBP pour 1,47 €.

LogicaCMG (SOFTWARE) LTD, agissant par son mandataire dûment mandaté a déclaré qu'il n'existe pas d'obstacles au libre transfert, sans restriction ou limitation, de l'Apport à la Société et que des instructions valables ont été données en vue de l'accomplissement de toute notification, tout enregistrement ou de toute autre formalité nécessaire pour effectuer un transfert valable de l'Apport à la Société.

La preuve de la propriété de l'Apport par LogicaCMG (SOFTWARE) LTD a été donnée au notaire instrumentant par une déclaration d'apport émise par LogicaCMG (SOFTWARE) LTD attestant qu'elle est le propriétaire de l'Apport transféré et par un bilan de LogicaCMG (SOFTWARE) LTD en date du 25 octobre 2006, certifié «sincère et véritable» par ses administrateurs.

Ces documents resteront ci-annexés.

Requête en exonération de paiement du droit d'apport

Compte tenu qu'il s'agit d'apports en nature de tous les actifs et passifs d'une société résidente anglaise (LogicaCMG (SOFTWARE) LTD) effectué simultanément à deux sociétés résidentes Luxembourgeoises (la Société et LogicaCMG HOLDINGS S.à r.l.), la Société requiert expressément l'exonération du paiement du droit d'apport sur base de l'article 4.1. de la loi du 29 décembre 1971 telle que modifiée par la loi du 3 décembre 1986, qui prévoit en pareil cas l'exonération du droit d'apport.

V. L'associé unique a décidé d'allouer l'apport excédentaire de treize millions sept cent cinquante mille Euros (€ 13.750.000,-) au compte réserve légale de la Société.

VI. L'associé unique a décidé d'allouer l'apport excédentaire d'un milliard cent quatre-vingts millions huit cent quarante mille quatre cent cinquante-sept Euro (€ 1.180.840.457,-) au compte de prime d'émission de la Société.

VII. L'associé unique a décidé de réduire le capital social de la Société d'un montant de douze mille cinq cent Euros (€ 12.500,-) par l'annulation de cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (€ 25,-) chacune, apportée à la Société, afin d'éviter que la Société ne détienne des part sociales propres.

VIII. L'associé unique a décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

Art. 6. Capital souscrit. Le capital social est fixé à € 137.500.000,- (cent trente-sept millions cinq cent mille Euros) représenté par cinq millions cinq cent mille (5.500.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (€ 25,-) chacune, chaque part étant entièrement libérée.

IX. L'associé unique a décidé de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications qui précèdent, et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société, et d'accomplir toute formalité s'y référant (en ce compris, afin d'éviter tout doute, le dépôt et la publications de documents auprès des autorités luxembourgeoises compétentes).

X. L'associé unique a décidé de transférer le siège social de la Société au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, avec effet en date du 1^{er} novembre 2006.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de sept mille Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Mersch, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Van Hees, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 30 octobre 2006, vol. 438, fol. 65, case 7. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 9 novembre 2006.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007108964/242/199.

(070124218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2007.

Ribbon SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 82.280.

— EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 31 juillet 2007 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Jean-Yves Nicolas
- Monsieur Marc Koeune
- Madame Nicole Thommes
- Madame Andrea Dany

Tous les quatre domiciliés professionnellement au 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-SERVICES S.à r.l., avec siège social à 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2013.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2007109023/693/23.

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2007, réf. LSO-CI01848. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070124558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2007.

Athis, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 97.980.

—
Extrait des décisions du conseil d'administration du 31 août 2007

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des administrateurs est modifiée comme suit:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg
- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg
- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007109024/534/22.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2007, réf. LSO-CI00731. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070124450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2007.

Broad Street Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 119.929.

—
Extrait des décisions des gérants du 31 août 2007

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des gérants est modifiée comme suit:

- Monsieur Claude Zimmer, licencié en droit et maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg
- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg
- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007109025/534/22.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2007, réf. LSO-CI00802. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070124449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2007.

Broad Street Lux2 S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 121.662.

—
Extrait des décisions des gérants du 31 août 2007

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des gérants est modifiée comme suit:

- Monsieur Daniel Croise, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

- Monsieur Marc Lamesch, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007109026/534/20.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2007, réf. LSO-CI00807. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070124448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2007.

C&F Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 47.039.

—
Extrait des décisions du conseil d'administration du 31 août 2007

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des administrateurs est modifiée comme suit:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007109027/534/22.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2007, réf. LSO-CI00811. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070124447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2007.

Société Européenne Répartition Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 34.321.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 31 juillet 2007

Sont nommés administrateurs, en remplacement de Messieurs Giancarlo Sabbia et Alain Rukavina, administrateurs démissionnaires:

Administrateur de catégorie A:

- Madame Claudia Ciuffani, dirigeante, demeurant professionnellement Via Fratelli di Dio, 2, I-20026 Novate Milanese (Milan)

Administrateur de catégorie B:

- Monsieur Reno Maurizio Tonelli, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 5, bd de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007108994/534/22.

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2007, réf. LSO-CI01567. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070124510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2007.

Motech S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-4037 Esch-sur-Alzette, 21, rue Bolivar.
R.C.S. Luxembourg B 113.449.

—
Extrait des résolutions prises par les Associés en date du 27 août 2007

4. Les Associés décident de nommer, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée un gérant supplémentaire: Monsieur Marcel Damasio, né le 15 mars 1975 à Thionville et demeurant au 14, rue neuve, F-57190 Florange (France). Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2007109022/565/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2007, réf. LSO-CI01770. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070124556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2007.

Kredietcorp S.A., Société Anonyme.Siège social: L-2449 Luxembourg, 43, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 14.223.

EXTRAIT

Il est mis à la connaissance des tiers que le mandat d'administrateur de Monsieur Paul Munchen, domicilié 186, rue de Trèves à L-2630 Luxembourg a pris fin par son décès, le 12 août 2007.

Monsieur Paul Munchen ne sera pas remplacé au sein du Conseil d'Administration. Le nombre d'administrateurs de KREDIETCORP est par conséquent ramené à trois personnes, à savoir M. Guido Segers, M. Ivo Bauwens et M. Philippe Verly.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2007.

Certifié sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2007109018/22/19.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2007, réf. LSO-CI03153. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070124518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2007.

Château Prado S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 72.550.

—
Extrait des décisions du Conseil d'administration du 31 août 2007

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des administrateurs est modifiée comme suit:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007109029/534/20.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2007, réf. LSO-CI00815. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070124445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2007.

Circles Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 115.423.

—
Extrait des décisions du Conseil d'administration du 31 août 2007

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des administrateurs est modifiée comme suit:

- Monsieur Guy Hornick, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg
- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg
- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme
Signature

Référence de publication: 2007109030/534/22.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2007, réf. LSO-CI00816. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070124444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2007.

Britanny Investment, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 22.404.

—
Extrait des décisions du Conseil d'administration du 31 août 2007

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des administrateurs est modifiée comme suit:

- Monsieur Guy Hornick, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg
- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg
- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme
Signature

Référence de publication: 2007109031/534/22.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2007, réf. LSO-CI00785. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070124443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2007.

Axis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 116.603.

—
Extrait des décisions du Conseil d'administration du 31 août 2007

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des administrateurs est modifiée comme suit:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007109032/534/22.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2007, réf. LSO-CI00749. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070124442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2007.

B&A Consulting Ltd. Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-5254 Sandweiler, 21, rue Batty Weber.

R.C.S. Luxembourg B 131.436.

OUVERTURE DE SUCCURSALE

Extrait

En date du 9 septembre 2007, B&A CONSULTING LTD. LUXEMBOURG BRANCH, une succursale de B&A CONSULTING LTD., une société à responsabilité limitée, constituée en Grande-Bretagne, immatriculée au registre de commerce en Grande-Bretagne sous le numéro 6358614, a commencé son activité consistant principalement, mais pas limitée, dans le courtage international de projets de développement entre agences gouvernementales et compagnies d'ingénierie ou d'autres services.

La société a aussi pour objet:

- le conseil, la négociation, la commission, l'agence, l'intermédiaire et le courtage commerciaux au G.D. du Luxembourg;
- l'importation & l'exportation, l'achat, la vente en gros directe ou indirecte moyennant concession ou franchise;
- la location-vente de tous biens mobiliers, marchandises et produits manufacturés;
- la promotion, l'achat, la vente, la location et la mise en valeur d'immeubles;
- le conseil, la formation, la gestion, l'assistance, le soutien administratif, et la gestion de ventes, distribution, logistique et liquidations;
- la prise de participation, sous quelque forme que ce soit, et notamment par voie de souscription, de fusion et d'apport dans toutes sociétés ou entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que le financement de celles dans lesquelles elle détiendrait une participation notable.

Cette succursale pourra de manière générale faire toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles d'en favoriser la réalisation ou le développement.

Le représentant permanent pour l'activité de la société mère B&A CONSULTING LTD. de droit étranger est Monsieur Laertes Vicente de Carvalho Boechat Alvarenga, né le 22 mai 1965 à Rio de Janeiro, Brésil. Il a le pouvoir d'engager la société à l'égard des tiers et de la représenter en justice par sa seule signature et pouvoir de gestion.

Les représentants permanents pour l'activité de la succursale sont Monsieur Laertes Vicente de Carvalho Boechat Alvarenga, né le 22 mai 1965 à Rio de Janeiro, Brésil et/ou Irina Andreevna Agaponova née le 22 de septembre de 1974 à Moscou, Russie. Ils ont le pouvoir d'engager la société à l'égard des tiers et de la représenter en justice par sa seule signature et pouvoir de gestion ensemble ou indépendamment.

Sont membres du conseil d'administration de B&A CONSULTING LTD. LUXEMBOURG BRANCH,

- Laertes Vicente de Carvalho Boechat Alvarenga

- Irina Andreevna Agaponova

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour B&A CONSULTING LTD. LUXEMBOURG BRANCH

L. V. de C. Boechat Alvarenga / I. A. Agaponova

Référence de publication: 2007108966/8099/42.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2007, réf. LSO-CI03460. - Reçu 91 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070124272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2007.

Fence S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 90.670.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement le 12 juin 2007

4. L'Assemblée acte la démission en date du 12 juin 2007 de Monsieur Pierre Hoffmann de son poste d'Administrateur et lui donne décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour;

5. L'Assemblée décide de nommer Administrateur avec effet immédiat, Monsieur Julien Didierjean, Réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri L-1526 Luxembourg en remplacement de l'Administrateur démissionnaire. Il terminera le mandat de son prédécesseur.

Suite à cette résolution, le Conseil d'Administration se compose dorénavant comme suit:

- Christophe Blondeau, Administrateur-délégué
- Romain Thillens, Administrateur
- Julien Didierjean, Administrateur.

Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle à tenir en l'an 2008.

Pour extrait conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007109017/565/23.

Enregistré à Luxembourg, le 30 août 2007, réf. LSO-CH09261. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070124517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2007.

Crown Property Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3590 Dudelange, 9, place de l'Hôtel de Ville.
R.C.S. Luxembourg B 90.079.

Je soussignée Ngalula Eugenie demeurant au n° 27, rue J-B Gillardin, L-4735 Pétange déclare par la présente donner ma démission du poste d'administrateur et administrateur délégué de la société CROWN PROPERTY INVEST SA.

Pétange, le 6 septembre 2007.

E. Ngalula.

Référence de publication: 2007109016/784/12.

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2007, réf. LSO-CH09811. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070124515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2007.

Sworn Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 104.326.

Extraits des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 16 juillet 2007

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale prend note de la démission de Monsieur Philippe Vanderhoven en tant qu'administrateur de la Société avec effet rétroactif au 30 juin 2007. Elle nomme en remplacement Madame Marjoleine Van Oort avec effet rétroactif au 30 juin 2007.

Le mandat d'administrateur de Madame Marjoleine Van Oort prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2013.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007109011/587/19.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2007, réf. LSO-CI03077. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070124431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2007.

Tosca S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 98.865.

—
Extraits des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 16 août 2007

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale décide de renouveler les mandats des administrateurs et du Commissaire aux Comptes suivants:

Administrateur A:

Monsieur Uwe Freiherr Von Saalfeld, demeurant 2-3 Flat 2, Beverly Court, South Cliff, GB-BN 20 7 AE Eastbourne, East Sussex.

Administrateur B:

Monsieur Christophe Davezac, demeurant 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Commissaire aux Comptes:

WOOD, APPLETON, OLIVER EXPERTS-COMPTABLES S.à r.l. avec siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

L'Assemblée Générale accepte la démission de Monsieur Philippe Vanderhoven de son poste d'administrateur B de la Société avec effet au 30 juin 2007.

L'Assemblée Générale nomme Madame Géraldine Schmit au poste d'administrateur B avec effet rétroactif au 30 juin 2007.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2012.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007109015/587/28.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2007, réf. LSO-CI03061. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070124435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2007.

Fingames S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 74.923.

—
Extraits des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 16 août 2007

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale décide de renouveler les mandats d'administrateur et de Commissaire aux Comptes comme suit:

- Administrateurs:

* Fabio Mazzoni, résidant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg;

* Antonio Monti, résidant professionnellement 2, Via Trevano, CH-Lugano.

- Commissaires aux Comptes:

* WOOD APPLETON OLIVER EXPERTS-COMPTABLES S.à r.l., ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2013.

L'Assemblée Générale accepte la démission de M. Philippe Vanderhoven avec effet au 30 juin 2007.

L'Assemblée Générale décide de nommer M. José Correia au poste d'administrateur de la Société avec effet au 30 juin 2007. Son mandat expirera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2013.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007109014/587/26.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2007, réf. LSO-CI03054. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070124434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2007.

CCS Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 101.410.

—
Extrait des décisions du Conseil d'administration du 31 août 2007

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des administrateurs est modifiée comme suit:

- Monsieur Guy Hornick, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg
- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg
- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007109028/534/22.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2007, réf. LSO-CI00813. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070124446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2007.

Boro Investments (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 106.469.

—
Extrait des décisions des gérants du 31 août 2007

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des administrateurs est modifiée comme suit:

- Monsieur Claude Zimmer, licencié en droit et maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg
- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg
- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007109033/534/22.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2007, réf. LSO-CI00767. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070124440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2007.

Brimstone Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 81.413.

—
Extrait des décisions du Conseil d'administration du 31 août 2007

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des administrateurs est modifiée comme suit:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007109034/534/22.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2007, réf. LSO-CI00777. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070124439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2007.

Austro Investment Holding GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 46.495.

—
Extrait des décisions des gérants du 31 août 2007

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des administrateurs est modifiée comme suit:

- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007109035/534/18.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2007, réf. LSO-CI00740. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070124437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2007.

Financière Groupe Dewaay S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2449 Luxembourg, 43, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 9.448.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il est mis à la connaissance des tiers que l'assemblée générale de la FINANCIERE GROUPE DEWAAY S.A. en liquidation:

- s'est réunie le 27 août 2007.

- a constaté que la totalité des engagements et créances de la société ont été repris par l'actionnaire unique de la société, KREDIETBANK S.A. Luxembourgeoise, boulevard Royal, 43, à L-2955 Luxembourg

- a, après lecture du rapport du Commissaire à la Liquidation, approuvé le rapport du Liquidateur et a prononcé la clôture de la liquidation.

- a décidé que les livres et documents sociaux de la société seront déposés et conservés pendant la durée de cinq ans à la KREDIETBANK S.A. LUXEMBOURGEOISE, boulevard Royal, 43, à L-2955 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2007.

Certifié sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2007109043/22/24.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2007, réf. LSO-CI03196. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070124519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2007.

Sibelius S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 120.186.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue le 20 août 2007

Le Conseil a décidé à l'unanimité de transférer, avec effet au 1^{er} septembre 2007, le siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Pour extrait conforme
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007109042/565/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2007, réf. LSO-CI01760. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070124516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2007.

Cofima I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 116.302.

—
Extrait des décisions du conseil d'administration du 31 août 2007

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des administrateurs est modifiée comme suit:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg
- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg
- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme
Signature

Référence de publication: 2007109041/534/22.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2007, réf. LSO-CI00821. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070124505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2007.

Cofima S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 86.660.

—
Extrait de la décision du liquidateur du 31 août 2007

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse du liquidateur est modifiée comme suit:

- BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE, 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme
Signature

Référence de publication: 2007109039/534/17.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2007, réf. LSO-CI00825. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070124501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2007.

Tulipian Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 111.228.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2007.

TULIPIAN INVEST S.A.

R. Reggiori / A. De Bernardi

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007109050/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2007, réf. LSO-CI02754. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070124032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2007.

Dassia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 94.607.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2007.

DASSIA S.A.

M.-F. Ries-Bonani / A. De Bernardi

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007109051/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2007, réf. LSO-CI02766. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070124030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2007.

Distrilux Limited, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-8210 Mamer, 96, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 61.677.

Déclaration de changement de siège social

Le soussigné Giacalone Luciano, résidant à Luxembourg, Directeur de la société DISTRILUX LTD., enregistrée à Luxembourg le 26 novembre 1997 sous le no. 44053/000/206, ayant son siège sociale au 19, cité Bettenwies, L-8479 Eischen, déclare changer l'adresse du siège social de la société DISTRILUX LTD., a partir du 1^{er} octobre 2007 à l'adresse suivante:

DISTRILUX LTD, 96, route d'Arlon, L-8210 Mamer

Fait à Luxembourg, le 13 septembre 2007.

L. Giacalone.

Référence de publication: 2007109038/5859/16.

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2007, réf. LSO-CI04865. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070124176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2007.

CEREP Corvin One S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 95.672.

Il résulte de la résolution prise par le gérant unique le 1^{er} août 2007, que le siège social de la Société est transféré du 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Par ailleurs, le siège social de CEREP III S.à r.l., gérant unique et associé de la Société, est également transféré du 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en vertu de la résolution prise par le conseil de gérance de la société CEREP III S.à r.l. le 1^{er} août 2007.

Enfin, le siège social de CEREP III FINANCE S.à r.l., associé de la Société, est également transféré du 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en vertu de la résolution prise par le gérant unique de la société CEREP III FINANCE S.à r.l. le 1^{er} août 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2007.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007109045/1092/26.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2007, réf. LSO-CI04010. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070124522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2007.

BK Enterprises S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 73.619.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2007.

BK ENTERPRISES S.A.

A. De Bernardi / M.-F. Ries-Bonani

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007109048/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2007, réf. LSO-CI02744. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070124036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2007.

Limnos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 107.774.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2007.

LIMNOS S.A.

A. De Bernardi / M.-F. Ries-Bonani

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007109049/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2007, réf. LSO-CI02749. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070124034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2007.

Transmec International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 67.471.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2007.

TRANSMEC INTERNATIONAL S.A.

M. Kara / A. De Bernardi

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007109052/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2007, réf. LSO-CI02772. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070124028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2007.

Sea Star Participation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 18.075.991,47.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 83.015.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2007.

SEA STAR PARTICIPATION S.à.r.l.

A. De Bernardi / R. Donati

Gérant de Société / Gérant de Société

Référence de publication: 2007109053/545/16.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2007, réf. LSO-CI02693. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070124026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2007.

Techno-Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 28.392.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2007.

FFF MANAGEMENT & TRUST S.A.

Signature

Référence de publication: 2007109056/687/14.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2007, réf. LSO-CI01185. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070124020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2007.

Freemind Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 77.182.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2007.

FREEMIND HOLDING S.A.

A. De Bernardi / R. Reggiori

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007108935/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2007, réf. LSO-CI03203. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070124053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2007.
